

**DÉLIBÉRATION N° 25/05-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 25 JUILLET 2025**

OBJET : PARTICIPATION DU SIDELEC REUNION AU SALON « NOU LE LOKAL » - EDITION 2025.

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, et le **VENDREDI 25 JUILLET 2025 à 10H45**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en cinquième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **18 juillet 2025**. Clôture de la séance à **12H28**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Il s'agit de M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX 1^{er} Vice-Président et délégué titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit / M. Jacques TECHER, membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. Armand VIENNE, membre du bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. André DUPREY, membre du bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. André M'VOULAMA, délégué titulaire de la commune de Sainte-Marie / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André par M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS : M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président suppléant et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Marcel DAMOUR, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Josian ZETTOR, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. Dominique PANAMBALOM, délégué titulaire de la commune de Sainte-Rose / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué titulaire de Saint-Philippe / M. Dominique GONTHIER, délégué titulaire de la commune du Tampon.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des articles L. 2121-17 et L.5211-10 du Code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance. M. Éric ROUGET délégué suppléant de la commune de Bras-Panon a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que ce procès-verbal est publié sur le site internet du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 16 sur 24 (15 présents et 1 représenté), à partir de 11h52, 15 sur 24 (14 présents + 1 représenté).

**DÉLIBÉRATION N° 25/05-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 25 JUILLET 2025**

OBJET : PARTICIPATION DU SIDELEC REUNION AU SALON « NOU LE LOKAL » - EDITION 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu l'arrêté préfectoral n°680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDELEC REUNION ;
Vu les Statuts révisés du SIDELEC REUNION ;
Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDELEC Réunion ;
Vu le budget primitif 2025 du SIDELEC Réunion.

1. Contexte et enjeux

Le SIDELEC Réunion participe à l'édition 2025 du salon "Nou Lé Lokal", organisé par l'ADIR, qui se tiendra du 11 au 14 septembre 2025 au Parc des Expositions de Saint-Denis. Cet événement vise à valoriser les initiatives et savoir-faire locaux, dans une logique de transition écologique, énergétique et économique du territoire.

Le salon réunira collectivités, institutions, entreprises et partenaires économiques engagés dans une dynamique durable. Il s'inscrit pleinement dans les missions de service public portées par le SIDELEC Réunion.

2. Objectifs de l'événement

- Valoriser les compétences du **Pôle Transition Énergétique** auprès du grand public ;
- Présenter nos projets structurants : Conseil en Énergie Partagé (CEP), Économe de flux, Hydrogène, Générateurs solaires, SDIRVE, électrification de Mafate ;
- Renforcer la notoriété du SIDELEC Réunion dans le paysage local de la transition énergétique ;
- Proposer un stand pédagogique et interactif avec deux animations thématiques ;
- Favoriser le dialogue avec les usagers et partenaires institutionnels.

3. Programme et actions prévues

- Création d'un stand dédié avec visuel personnalisé et supports de communication adaptés ;
- Production de flyers thématiques par service ;
- Préparation d'un espace interactif avec animations pédagogiques ;
- Mobilisation des équipes du pôle pour accueillir et informer le public ;
- Diffusion sur les réseaux sociaux et site web du SIDELEC Réunion.

4. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est estimé à **15 000 €**, incluant :

- La location de l'espace ;
- L'aménagement du stand (mobilier, visuel, impression) ;
- Les animations pédagogiques ;

Les frais logistiques et les supports de communication.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Approuve** la participation du SIDELEC Réunion à l'édition 2025 du salon "Nou Lé Lokal" organisé par l'ADIR ;
- **ARTICLE 2 : Autorise** l'engagement d'un budget de 15 000 € pour la participation à cet événement, réparti sur les lignes budgétaires communication et logistique ;
- **ARTICLE 3 : Charge** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion et son Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 4 : Autorise** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDELEC REUNION
Maurice GIRONCEL

